

# **MEMORIAL**

## Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 797 10 août 2005

## SOMMAIRE

ACN S.A., Marnach	Lunasun S.A., Luxembourg	38217
Acadia Capital Holding S.A., Luxembourg 38220	LVS Ulysse Invest S.A., Larochette	38228
AFPC, Australian Finance and Participation Com-	MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A., Lu-	
pany S.A., Larochette	xembourg	38227
Air.Ca S.A., Luxembourg 38218	Metals Finance Corporation S.A., Luxembourg	38254
Air.Ca S.A., Luxembourg 38219	Metals Finance Invest S.A., Luxembourg	38254
Airmes, S.à r.l., Bereldange	Mindoro S.A., Luxembourg	38218
Albanel S.A.H., Luxembourg 38217	Miu-Miu S.A., Luxembourg	38227
Altia Holding S.A., Luxembourg 38256	Novo Travail Temporaire S.A., Luxembourg	38250
Alzette Funding No 1, S.à r.l., Luxembourg 38254	Osiris Patrimoine, S.à r.l., Luxembourg	38212
Angloinvest S.A.H., Luxembourg 38215	Osiris Patrimoine, S.à r.l., Luxembourg	38214
Annimupa Holding S.A., Larochette 38247	Overseas Investments S.A., Luxembourg	38253
Austria Capital Holding S.A., Luxembourg 38221	Prime Invest I S.A.H., Luxembourg	3825
Auto Ecole Nicolas, S.à r.l., Luxembourg 38227	Primecite Invest S.A., Pétange	38228
Best Invest S.A., Larochette	Retrib, S.à r.l., Luxembourg	38221
Braunhubergasse, S.à r.l., Luxembourg 38218	Sapin Vert Participations S.A., Luxembourg	38227
Brenntag A.G., Munsbach	Somarfin Participations S.A., Luxembourg	38247
Britannia Capital Holding S.A., Luxembourg 38221	Stardon Investments (Norwich), S.à r.l., Luxem-	
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.,	bourg	38221
Luxembourg	Stardon Investments (Moorside), S.à r.l., Luxem-	
Digital Finance S.A., Luxembourg 38255	bourg	3823
Digital Finance S.A., Luxembourg	Stardon Investments (London Mews), S.à r.l., Lu-	
DVV Finance S.A., Luxembourg 38247	xembourg	38241
Environmental Implementations Holding S.A., Lu-	Store Merl, S.à r.l., Luxembourg	38220
xembourg	Store Rollingergrund, S.à r.l., Luxembourg	38220
Eraorafin Holding S.A., Luxembourg 38215	Store Wampach Gonderange, S.à r.l., Gonde-	
Estée Lauder, S.à r.l., Luxembourg 38210	range	38220
Estée Lauder, S.à r.l., Luxembourg	Store Wampach Wasserbillig, S.à r.l., Wasser-	
Finbra S.A., Luxembourg	billig	38220
Fragrana S.A.H., Luxembourg 38256	Sumitomo Trust and Banking (Luxembourg) S.A.,	5022
Garage Schroeder, S.à r.l., Luxembourg	Luxembourg	38228
Ghana S.A., Luxembourg	Technogrout S.A., Luxembourg	38241
Gigipi Mode, S.à r.l., Dippach	TMVB S.A., Luxembourg	38247
Goad International S.A., Luxembourg 38226	Union Bancaire Privée - Luxembourg S.A., Luxem-	3021
Hayem S.A., Luxembourg	bourg	38254
Helvetia Capital Holding S.A., Luxembourg 38221	Venezia Finance S.A.H., Luxembourg	3825
Hottinger Financial S.A., Luxembourg 38220	Vickin S.A.H., Luxembourg	38217
Jigsaw S.A., Schuttrange		3021
	Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A., Munsbach	38218
Lady Bird Investment S.A., Luxembourg 38215		
Linie Holding S.A., Luxembourg	World Newspaper Holdings, S.à r.l., Luxembourg	38229
Liris S.A., Echternach	Youelle Holding S.A., Larochette	38246



## BRENNTAG, Aktiengesellschaft.

Gessellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall. H. R. Luxemburg B 97.258.

Auszug der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 25. Februar 2005

Am 25. Februar 2005 hat die Hauptversammlung der Gesellschaft Herrn Robert Gay, mit beruflicher Adresse bei c/ o Bain Capital Ltd., Devonshire House 6th flr., Mayfair Place, London WI J 8AJ, Vereinigtes Königreich, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft abberufen bis zum 25. Februar 2005.

Seitdem setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft von folgenden Personen zusammen:

- \* Herrn Philip Loughlin, mit beruflicher Adresse bei c/o Bain Capital LLC, 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199-7615, U.S.A.;
- \* Herrn Marc Valentiny, mit beruflicher Adresse in bei c/o Bain Capital Ltd., Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Großbritannien,
  - \* Herrn Paul Edgerley, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A.;
  - \* Herrn Michel Plantevin, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Großbritannien;
  - \* Frau Ailbhe Jennings, wohnhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg.

Zum Vermerk für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. März 2005.

**BRENNTAG** 

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026380.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

## ESTEE LAUDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie. R. C. Luxembourg B 101.019.

In the year two thousand five, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ESTEE LAUDER N.V., a company incorporated under the law of Belgium, having its registered office at 15, Nijverheidsstraat, B-2260 Oevel, registered to the Trade Register under the number 403.768.933,

here represented by Mr Alexandre Gobert, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on 17 March 2005.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of ESTEE LAUDER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 101.019, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 26 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 762 of 24 July 2004. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 28 June 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 868 of 25 August 2004.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to change the purpose of the Company and, thus, to amend article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is to manufacture, market, sell, and/or distribute make-up, skin care products, hair care products, toiletries, fragrances, and items ancillary or related thereto.

The further purpose of the Company is to hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.



The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ESTEE LAUDER N.V., une société de droit belge, dont le siège social est situé 15, Nijverheidsstraat, B-2260 Oevel, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 403.768.933,

ici représentée par M. Alexandre Gobert, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York en date du 17 mars 2005.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de ESTEE LAUDER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 101.019, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 762 du 24 juillet 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 868 du 25 août 2004.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

## Résolution unique

L'associée unique décide de changer l'objet de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet de fabriquer, commercialiser, vendre ou distribuer du maquillage, des produits de soin pour la peau, des produits de soins pour les cheveux, des articles de toilette, des parfums et des articles accessoires ou en relation avec cet objet.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Gobert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 147S, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030463.3/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## ESTEE LAUDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie. R. C. Luxembourg B 101.019.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 387 du 23 mars 2005 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(030465.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.



## OSIRIS PATRIMOINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.005.

In the year two thousand and five, on the on the sixteenth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of OSIRIS PATRIMOINE, S.à.r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, incorporated under the form of a société anonyme by deed enacted on December 3, 2001, registered at Luxembourg trade register section B  $n^{\circ}$  85.005, published in Mémorial C  $n^{\circ}$  538 of April 6, 2002, converted into a société à responsabilité limitée as amended respectively on November 27, 2002, and on August 3, 2004, before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, published respectively in Mémorial C  $n^{\circ}$  117 of 5 February 2003 and in Mémorial C  $n^{\circ}$  1090 of 28 October 2004 (the «Company»).

The meeting is presided at 11.30 a.m. by Mr Frédéric Sicchia, bank employee, having its professional address at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2014 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jean-François Findling, lawyer, having its professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Soledad Pascual, lawyer, having its professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 50,000 (fifty thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1.- Waiving of convening notice;
- 2.- Redemption by the Company of all its class A shares;
- 3.- Immediate cancellation of the redeemed class A shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,133,800 (four million one hundred thirty-three thousand eight hundred Euro);
  - 4.- Amendment of articles six of the articles of association of the Company in accordance with the above resolutions;
  - 5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved unanimously by the shareholders, the following resolutions have been taken:

## First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to convening notice which should have been sent to them prior to the holding of the present meeting and the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider themselves validly convened and therefore agree to resolve upon all the items of the agenda.

#### Second resolution

Based on the interim balance-sheet of the Company drawn up by the managers on 31 May 2005 in order to valuate the Company's Participation Gains (as defined in article 6 of the articles of incorporation of the Company) and to assert the distributable amounts, it is unanimously resolved that the Company redeems all its class A shares (the «Class A Shares») held by SREP (FRANCE), S.à r.l. in accordance with the conditions described in article 6 of the articles of association of the Company, at a redemption price amounting to EUR 512.3965 (five hundred twelve Euro and thirty-nine point sixty-five Cents) per share.

## Third resolution

It is unanimously resolved, in accordance with the provisions of article 6 of the Company's articles of association, to cancel, further to their buy-back by the Company such as described above, the Class A Shares with immediate effectiveness.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 4,133,800 (four million one hundred thirty-three thousand eight hundred Euro).

## Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company (the «Articles of Association») to read as follows:

«**Art. six.** The company's capital is set at EUR 866,200 (eight hundred sixty-six thousand two hundred Euro) represented by 8,662 (eight thousand six hundred sixty-two) class B shares (the «Class B Shares») of a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»



#### Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with these amendments of its Articles of Association, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 11.45 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed in English is followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French and text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le seize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société OSIRIS PATRIMOINE, S.à.r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée sous la forme de société anonyme suivant acte effectué le 3 décembre 2001, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B numéro 85.005, publié au Mémorial C numéro 538 au 6 avril 2002, transformée en société à responsabilité limitée tel que modifié le 27 novembre 2002 et le 3 août 2004, par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, publié respectivement au Mémorial C n° 117 du 5 février 2003 et au Mémorial C n° 1090 du 28 octobre 2004 (la «Société»).

L'assemblée est présidée à 11.30 heures par Monsieur Frédéric Sicchia, employé de banque, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2014 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-François Findling, juriste, demeurant professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoisellle Soledad Pascual juriste, demeurant professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1- Renonciation au droit de convocation;
- 2- Rachat par la Société de la totalité des parts sociales de la catégorie A;
- 3- Annulation immédiate des parts sociales de la catégorie A rachetées et réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de 4,133,800 EUR (quatre millions cent trente-trois mille huit cents euros);
  - 4- Modification de l'article six des statuts de la Société en concordance avec les résolutions précédentes;
  - 5- Divers.

Suite à l'accord unanime de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

## Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation qui doit leur être envoyée avant la tenue de la présente assemblée et les associés reconnaissent avoir suffisamment été informés de l'ordre du jour, et considèrent la convocation valide et ainsi consentent à se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour.

## Deuxième résolution

Basé sur un bilan provisoire de la Société dressé par les gérants le 31 mai 2005, en vue d'évaluer les Gains de Participation de la Société (ainsi que définit dans l'article 6 des statuts de la Société) et de se prononcer sur les montants distribuables, il est unanimement décidé que la Société rachète la totalité de ses parts sociales de la catégorie A (la «Catégorie A») détenues par SREP (FRANCE), S.à r.l. en conformité avec les conditions décrites dans l'article six des statuts de la Société à un prix de rachat s'élevant à 512,3965 EUR (cinq cent douze euros trente-neuf cents et soixante-cinq centièmes de Cents) par part sociale.

## Troisième résolution

Il est unanimement décidé, conformément aux dispositions de l'article six des statuts de la Société, d'annuler avec effet immédiat, après leur rachat par la Société tel que décrit ci-dessus, les parts sociales de la catégorie A.

Il résulte de ladite annulation, que le capital social sera réduit d'un montant de 4.133.800 EUR (quatre millions cent trente-trois mille huit cents euros).

## Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») qui doit être lu comme suit:



«**Art. six.** Le capital de la Société est fixé à 866.200 EUR (huit cent soixante-six mille deux cents euros) représenté par 8.662 (huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de la catégorie B (les «Parts Sociales de la Catégorie B») d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du changement de ses Statuts, ont été évalués à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le soussigné notaire qui comprend et qui parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Sicchia, J-F. Findling, S. Pascual, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juin 2005, vol. 432, fol. 3, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2005. H. Hellinckx.

(069643.3/242/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

## OSIRIS PATRIMOINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2005. H. Hellinckx.

(069645.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

## ENVIRONMENTAL IMPLEMENTATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.634.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005. Signature.

(030520.2/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## JIGSAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 90.034.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030630.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## GARAGE SCHROEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 204, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 33.370.

Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004 - 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Signature.

(030564.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.



## ERAORAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 77.371.

Le bilan au 31 décembre 2004, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme ERAORAFIN HOLDING S.A.

Signature

(030537.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## LADY BIRD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 78.610.

Le bilan au 31 décembre 2004, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LADY BIRD INVESTMENT S.A.

Signature

(030539.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## ANGLOINVEST, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 49.598.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STANZA SERVICES LIMITED, a company with registered office at 9, Columus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 7, 2005.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company ANGLOINVEST, R.C.S. Luxembourg B 49.598, hereafter called «the Company», has originally been incorporated under the denomination of MONTEAGLE S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 9, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 129 of March 23, 1995.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to resolutions taken by an extraordinary general meeting held under private seal on May 8, 2002, whereof an excerpt of the minutes has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1386 of September 25, 2002.

- The corporate capital is presently set at thirty thousand nine hundred eighty-six euro and sixty-nine cent (EUR 30,986.69), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without par value, which have been entirely subscribed and fully paid up.
  - The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.
  - The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.



Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers which has immediately been cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company ANGLOINVEST was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STANZA SERVICES LIMITED, une société avec siège social au 9, Columus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Cristina fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ANGLOINVEST, R.C.S. Luxembourg B 49.598, dénommée ci-après «la Société», fut constituée originairement sous la dénomination de MONTEAGLE S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentais, en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 129 du 23 mars 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 8 mai 2002, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1386 du 25 septembre 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante cents (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.
  - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ANGLOINVEST.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 147S, fol. 65, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030455.3/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.



## LUNASUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.750.

Le bilan au 31 décembre 2004, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUNASUN S.A.

Signature

(030541.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

#### ALBANEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.230.

Le bilan au 31 décembre 2004, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALBANEL S.A.

Signature

(030543.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## GHANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.297.

Le bilan au 31 décembre 2004, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GHANA S.A.

Signature

(030548.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.923.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(030599.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## VICKIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.135.

Le bilan au 31 décembre 2003, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VICKIN S.A.

Signature

(030549.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.



## FINBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 62.242.

Le bilan au 31 décembre 2003, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINBRA S.A.

Signature

(030554.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## MINDORO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.839.

Le bilan au 31 décembre 2004, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MINDORO S.A.

Signature

(030556.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## BRAUNHUBERGASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 95.649.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(030636.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 56.908.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030642.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## AIR.CA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 85.818.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AIR.CA S.A., (la «Société»), une société anonyme, ayant eu son siège social à Dudelange, 24, rue Gaffelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 85.818, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 16 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel Rocaspana, directeur de société, demeurant à Paris (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Nassrollami-Pruneaud, ajointe de direction, demeurant à Paris (France).



Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3. Démission et décharge de la société LLOYD CONSULTING LLC de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- 4. Nomination de Monsieur Sébastien Micheti, administrateur, né le 26 janvier 1971 à Gassin, demeurant Strada Cobalcescu, numéro 46, Sector 1, Bucarest, Roumanie comme nouvel administrateur.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de la société LLOYD CONSULTING LLC de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué et lui donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses mandats jusqu'à ce jour.

Est nommé nouvel administrateur de la société:

Monsieur Sébastien Michetti, administrateur, né le 26 janvier 1971 à Gassin, demeurant Strada Cobalcescu, numéro 46, Sector 1, Bucarest, Roumanie.

Son mandat expirera ainsi à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Rocaspana, C. Blondeau, C. Nasserollami-Pruneaud, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2005, vol. 893, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2005. J.-J. Wagner.

(030648.3/239/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## AIR.CA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2005. J.-J. Wagner.

(030651.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.



## STORE MERL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 246, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 67.793.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Signature.

(030652.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

#### STORE ROLLINGERGRUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 165, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 67.794.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Signature.

(030654.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## STORE WAMPACH GONDERANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 13, route de Luxembourg, Station d'Essence.

R. C. Luxembourg B 69.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gonderange, le 31 mars 2005.

Signature.

(030655.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## STORE WAMPACH WASSERBILLIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 65, route de Luxembourg, Station d'Essence.

R. C. Luxembourg B 67.796.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 30 mars 2005.

Signature.

(030656.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## HOTTINGER FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 82.359.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030678.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## ACADIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 87.400.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030679.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.



## AUSTRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.784.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030680.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.711.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030681.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## HELVETIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 67.716.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030683.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## RETRIB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.462.

Le bilan et compte de profits et de pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01846, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour RETRIB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

B. Nasr

Gérant

(030686.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## STARDON INVESTMENTS (NORWICH), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 107.172.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty fourth of March.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade Register,

here represented by Mr. Marc Seimetz, attorney, with address at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 23 March 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:



## Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

- **Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.
- **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enounciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or through subsidiaries or branches, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

- Art. 3. The Company is incorporated under the name of STARDON INVESTMENTS (NORWICH), S.à r.l.
- Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

## Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) Euro (EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty five (125.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

#### Titre III.- Management

**Art. 8.** The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.



Resolutions shall require a majority vote, but in case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The company will be bound by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the managers.

The managers are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

#### Titre IV.- Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

#### Titre V.- Financial Year - Balance Sheet - Distributions

- Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Titre VI.- Dissolution

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

## **Titre VII.- General Provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

## Subscription and payment

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, subscribed for the one hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

## Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2005.

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred and ten (1,810.-) Euro.



#### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following are appointed managers of the company for an unlimited duration:
- Dishner Jeffrey, manager, with professional address at 591, West Putnam Ave, USA-CT 06830 Greenwich;
- Murphy Michael, manager, with professional address at 320, Interstate North Parkway Suite 220 Atlanta, GA 30339;
- Taylor Maurice, director, with professional address at 4th Floor, Victoria Chambers, 142 West Nile Street, Glasgow, G1 2RQ, Scotland.
  - 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

## A comparu:

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société régie par la loi luxembourgeoise, avec son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, avocat, avec adresse professionnelle à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 mars 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Titre Ier. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit à travers des filiales ou succursales, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.



- Art. 3. La Société prend la dénomination de STARDON INVESTMENTS (NORWICH), S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

## Titre II.- Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- EUR) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

#### Titre III.- Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix, mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-àvis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par les gérants.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## Titre IV.- Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

## Titre V.- Année Sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.



Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

## Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par les gérants en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII.- Dispositions Générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent dix (1.810,- EUR) euros.

#### Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Dishner Jeffrey, gérant, avec adresse professionnelle à 591, West Putnam Ave, USA-CT 06830 Greenwich;
- Murphy Michael, gérant, avec adresse professionnelle à 320, Interstate North Parkway Suite 220 Atlanta, GA 30339;
- Taylor Maurice, administrateur, avec adresse professionnelle à 4th Floor, Victoria Chambers, 142 West Nile Street, Glasgow, G1 2RQ, Scotland.
  - 2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Seimetz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 147S, fol. 66, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030370.3/230/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## GOAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 36.798.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

## **GOAD INTERNATIONAL S.A.**

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(030700.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



## MeesPierson INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 55.116.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01851, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour MeesPierson INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

H. Graaf

Administrateur

(030688.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## SAPIN VERT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 84.301.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Signature.

(030691.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

## MIU-MIU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 45.708.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(030704.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

## AUTO ECOLE NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 6, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 84.905.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(030747.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

## GIGIPI MODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.248.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(030748.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



## AFPC, AUSTRALIAN FINANCE AND PARTICIPATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 49.350.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(030755.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

## BEST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 95.997.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

SuxesKey S.A.

R. Gokke

Le domiciliataire

(030756.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

## LVS ULYSSE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 59.711.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(030757.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

## SUMITOMO TRUST AND BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02359, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

(030758.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

## PRIMECITE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 32.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

(030762.3/207/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



## WORLD NEWSPAPER HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin. R. C. Luxembourg B 107.177.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty third day of March.

Before Maître Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

INVESTINDUSTRIAL L.P., a limited partnership having its registered office at 22, Grenville Street, St Helier (Jersey) JE4 8 PX, Channel Islands, registered in Jersey under number 222, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED, which is represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., hereby represented by Mr. Patrick Van Denzen, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

- **Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name WORLD NEWSPAPER HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.
- **Art. 3. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain à Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

- Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 310,000.- (three hundred and ten thousand euros) represented by 12,400 (twelve thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each.
- The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.
- Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.



Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least three members and composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

- Art. 10. Liability of the Managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 11. General Meetings of Partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.



However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

- **Art. 12. Annual General Meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
  - Art. 13. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.
- **Art. 14. Annual Accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

- **Art. 17. Interim Dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.
- **Art. 18. Winding-up Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

- **Art. 19. General Provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.
- Art. 20. Transitory Measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2005.

## Subscription and payment

The 12,400 (twelve thousand four hundred) shares have been subscribed as follows:

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of EUR 310,000.- (three hundred and ten thousand euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.



#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about five thousand three hundred euros (5,300.- EUR).

## Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as A-class manager for an undetermined duration:
- Mr. Roger Neil Smith, born on June 17, 1956 in Darwen (UK), residing at 53-54, Grosvenor Street, London W1K 3 HU, United Kingdom.
  - 2) Are appointed as B-class managers for an undetermined duration:
- Mr. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, born on February 28, 1971 in Geleen (NL), residing 13, rue Rudy Herber L-1749 Luxembourg.
- Mr. Paul van Baarle, born on September 15, 1958 in Rotterdam (NL), residing 30, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.
- Mrs. Lutgarde Denys, born on December 29, 1967 in Oostende (B), residing 30, rue Müller-Fromes L-9261 Diekirch.
  - 3) The Company shall have its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

#### A comparu:

INVESTINDUSTRIAL L.P., un limited partnership ayant son siège social à 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8 PX, Channel Islands, enregistré à Jersey sous le numéro 222, représenté par son general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED, laquelle est représentée par la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ici représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

- Art. 1er. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination WORLD NEWSPAPER HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou société apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.
- Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
  - Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.
- Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.
  - La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.



Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, resterà Luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros), représenté par 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une période indéterminée, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.



Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

- Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

- Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
  - Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

- Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.
- Art. 18. Dissolution Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.



La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

- Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.
- **Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

## Souscription et libération

INVESTINDUSTRIAL L.P., prénommé .....

12.400 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinq mille trois cents euros (5.300,- EUR).

#### Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée
- Monsieur Roger Neil Smith, né le 17 juin 1956 à Darwen (UK), demeurant au 53-54, Grosvenor Street, London W1K 3 HU, Royaume-Uni.
  - 2) Sont nommés gérants B pour une durée indéterminée:
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (NL), demeurant 13, rue Rudy Herber L-1749 Luxembourg.
- Monsieur Paul Van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (NL), demeurant 30, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.
- Madame Lutgarde Denys, né le 29 décembre 1967 à Oostende (B), demeurant 30, rue Müller-Fromes L-9261 Diekirch.
  - 3) Le siège social de la Société est établi à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

## Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 62, case 7. – Reçu 3.100 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 avril 2005.

P. Bettingen.

(030416.3/202/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## STARDON INVESTMENTS (MOORSIDE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 107.173.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty fourth of March.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade Register, here represented by Mr. Marc Seimetz, attorney, with address at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 March 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:



## Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

- **Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.
- **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enounciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or through subsidiaries or branches, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

- Art. 3. The Company is incorporated under the name of STARDON INVESTMENTS (MOORSIDE), S.à r.l.
- Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

## Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

#### Title III.- Management

**Art. 8.** The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.



Resolutions shall require a majority vote, but in case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The company will be bound by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the managers.

The managers are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

## Title IV.- Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

#### Title V.- Financial Year - Balance Sheet - Distributions

- Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Title VI.- Dissolution

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

## **Title VII.- General Provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

## Subscription and payment

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, subscribed for the one hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

## **Transitory Provision**

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2005.

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred and ten euro (EUR 1,810.-).



#### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following are appointed managers of the company for an unlimited duration:
- Dishner Jeffrey, manager, with professional address at 591, West Putnam Ave, USA-CT 06830 Greenwich;
- Murphy Michael, manager, with professional address at 320 Interstate North Parkway Suite 220 Atlanta, GA 30339;
- Taylor Maurice, director, with professional address at 4th Floor, Victoria Chambers, 142 West Nile Street, Glasgow, G1 2RQ, Scotland.
  - 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société régie par la loi luxembourgeoise, avec son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, avocat, avec adresse professionnelle à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 mars 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Titre Ier. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit à travers des filiales ou succursales, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.



- Art. 3. La Société prend la dénomination de STARDON INVESTMENTS (MOORSIDE), S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

## Titre II.- Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

#### Titre III.- Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix, mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-àvis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par les gérants.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## Titre IV.- Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

## Titre V.- Année Sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.



Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

## Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par les gérants en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII.- Dispositions Générales

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent dix euros (EUR 1.810,-).

## Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Dishner Jeffrey, gérant, avec adresse professionnelle à 591, West Putnam Ave, USA-CT 06830 Greenwich;
- Murphy Michael, gérant, avec adresse professionnelle à 320 Interstate North Parkway Suite 220 Atlanta, GA 30339;
- Taylor Maurice, administrateur, avec adresse professionnelle à 4th Floor, Victoria Chambers, 142 West Nile Street, Glasgow, G1 2RQ, Scotland.
  - 2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Seimetz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 147S, fol. 66, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030371.3/230/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## ACN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg. R. C. Luxembourg B 58.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

(030763.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



## **TECHNOGROUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen. R. C. Luxembourg B 67.079.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Christophe Chardome, administrateur de sociétés, demeurant au 624, Grote Steenweg, B-2600 Berchem.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme TECHNOGROUT S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.079, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Merscch, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 44 du 26 janvier 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 11 décembre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 585 du 16 avril 2002.

- Le capital social est actuellement fixé à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) euros (EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.
  - Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
  - Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connait parfaitement la situation financière de la Société.
- Le comparant affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Sur ce le comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TECHNOGROUT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: J.-C. Chardome, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 147S, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030454.3/230/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

## STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 107.174.

## **STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty fourth of March.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade Register,

here represented by Mr. Marc Seimetz, attorney, with address at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 March 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:



## Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

- **Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.
- **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enounciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or through subsidiaries or branches, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

- Art. 3. The Company is incorporated under the name of STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l.
- Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

## Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

#### Title III.- Management

**Art. 8.** The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.



Resolutions shall require a majority vote, but in case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The company will be bound by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the managers.

The managers are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

## Title IV.- Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

#### Title V.- Financial Year - Balance Sheet - Distributions

- Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Title VI.- Dissolution

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

## **Title VII.- General Provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

## Subscription and payment

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, subscribed for the one hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

## Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2005.

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred and ten (1,810.-) euro.



#### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following are appointed managers of the company for an unlimited duration:
- Dishner Jeffrey, manager, with professional address at 591, West Putnam Ave, USA-CT 06830 Greenwich;
- Murphy Michael, manager, with professional address at 320 Interstate North Parkway Suite 220 Atlanta, GA 30339;
- Taylor Maurice, director, with professional address at 4th Floor, Victoria Chambers, 142 West Nile Street, Glasgow, G1 2RQ, Scotland.
  - 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société régie par la loi luxembourgeoise, avec son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, avocat, avec adresse professionnelle à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 mars 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Titre Ier. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit à travers des filiales ou succursales, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.



- Art. 3. La Société prend la dénomination de STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

### Titre II.- Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

#### Titre III.- Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix, mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-àvis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par les gérants.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

# Titre IV.- Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

# Titre V.- Année Sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.



Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

# Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par les gérants en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

# Titre VII.- Dispositions Générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., préqualifiée. Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent dix euros (1.810,- EUR).

#### Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Dishner Jeffrey, gérant, avec adresse professionnelle à 591, West Putnam Ave, USA-CT 06830 Greenwich;
- Murphy Michael, gérant, avec adresse professionnelle à 320 Interstate North Parkway Suite 220 Atlanta, GA 30339;
- Taylor Maurice, administrateur, avec adresse professionnelle à 4th Floor, Victoria Chambers, 142 West Nile Street, Glasgow, G1 2RQ, Scotland.
  - 2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Seimetz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 147S, fol. 66, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030373.3/230/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

# YOUELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 61.623.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(030759.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



# ANNIMUPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 51.482.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(030760.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

# TMVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.648.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

(030765.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

### SOMARFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 64.265.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

(030767.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

# DVV FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 37.631.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

R. Paridaens

Directeur Financier

(030785.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

### LIRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6451 Echternach, 24, rue des Iris.

R.C. Luxembourg B 104.182.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société LIRIS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(030798.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



# HAYEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 107.190.

#### **STATUTS**

L'an deux mille cinq, le quatre avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

#### Ont comparu:

1) Monsieur Charles Jonathan Black, «Chartered Accountant», né le 18 décembre 1942 à Harare (ZWE), Afrique du Sud, domicilié au 6, Thornwick Road, Plumstead 7708, République d'Afrique du Sud,

ici représenté par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Plumstead, le 21 mars 2005.

2) Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, né le 10 décembre 1939, à Bloemfontein (Afrique du Sud), domicilié professionnellement au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 mars 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HAYEM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, resterà luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxem-bourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille cinq cents euros (1.500,- EUR) chacune.
  - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.



Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

La signature conjointe de deux administrateurs sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 9. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.
- Art. 12. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

- Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

### Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Charles Jonathan Black, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Richard Turner, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de trois mille cent cinquante euros (3.150,- EUR).



#### Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, né le 8 février 1967 à Mondelange (France), demeurant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président,
- b) Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, né le 10 décembre 1939, à Bloemfontein (Afrique du Sud), domicilié professionnellement au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg,
- c) Monsieur Abdelmajid Barkoukou, employé privé, né le 24 octobre 1973, à Moyeuvre-Grande, France, domicilié professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
  - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., R.C. B Numéro 85.775, ayant son siège social au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
  - 6) Le siège de la Société est fixé au, 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

#### Réunion du conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration, tous présents ou représentés, se sont réunis et ont appelé Monsieur Vincent La Mendola, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. La Mendola, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, vol. 24CS, fol. 21, case 8. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

A. Schwachtgen

(030516.3/230/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

# NOVO TRAVAIL TEMPORAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or. R. C. Luxembourg B 107.189.

### **STATUTS**

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1. DAMCO HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:
- a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- b) Monsieur Raymond le Lourec, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

ce dernier ici représenté par Monsieur Max Galowich, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 mars 2005,

2. LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., société anonyme, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Mademoiselle Sandra Krings, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
  - b) Monsieur Raymond le Lourec, prénommé,
  - ce dernier ici représenté par Monsieur Max Galowich, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 mars 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées

Les dites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVO TRAVAIL TEMPORAIRE S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'emploi ainsi que la sélection et mise au travail temporaire de personnel intérimaire.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, et les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, le consentement n'est pas requis lorsque ces actions sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Le refus d'agrément doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'actionnaire cédant. Celui-ci peut alors obliger ses co-actionnaires à acheter ou à faire acheter les actions dont la cession est envisagée.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant ad-



mis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois le président du conseil d'administration et l'administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale extraordinaire tenue immédiatement à la suite de la constitution.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille cinq.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. DAMCO HOLDING S.A., prénommée, cinq cents actions	500
2. LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., prénommée, cinq cents actions	500
Total: mills actions	1 000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-etun mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Sylvain Patat, gérant de société, né à Ensisheim (France), le 20 juillet 1957, demeurant à F-57140 Plesnois, 12, rue Jeanne d'Arc,
- b) Monsieur Robert Flocard, retraité, né à Thionville (France), le 15 août 1931, demeurant à F-57000 Metz, 5, rue Sous Saint-Arnould,
- c) Madame Danielle Guelff, employée privée, née à Saint-Mard (Belgique), le 21 février 1964, demeurant à B-6760 Virton, 26, rue sur le Terme.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.



Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Didier Dupuis, gérant de société, né à Nancy (France), le 19 janvier 1962, demeurant à F-57000 Metz, 8, rue Gaston Zeller.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Sylvain Patat, prénommé.

4. Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Sylvain Patat, prénommé.

5. Le siège social est établi à L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich, S. Krings, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, vol. 24CS, fol. 11, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

E. Schlesser.

(030540.3/227/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

### **OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers. R. C. Luxembourg B 86.482.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le 16 mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société anonyme de droit français GROUPE LE DUFF S.A., avec siège social à F-35200 Rennes, 105A, avenue Henri Freville, (France),

ici représentée par Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a). Que la société anonyme OVERSEAS INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 63.865, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 461 du 25 juin 1998.
- b). Que le capital social a été fixé lors de la constitution à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, évalué à 30.986,69 EUR.
  - c). Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.
- d). Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- e). Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme OVERSEAS INVESTMENTS S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.
- f). Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- g). Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
  - h). Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- i). Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Winandy, C. Gehlen, Doubet, J. Seckler.



Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2005, vol. 531, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(030587.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

### UNION BANCAIRE PRIVEE - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.471.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030803.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

# ALZETTE FUNDING No 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 90.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030807.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

# AIRMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 67.168.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

(030838.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

# METALS FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 87.592.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société

Signature

(030818.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

# METALS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 42.533.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société

Signature

(030813.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.



# DIGITAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 23.503.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BC05358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société

Signature

(030809.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

# DIGITAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 23.503.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société

Signature

(030810.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

# VENEZIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 août 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2005, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2005.
- 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés;
- 5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 7. Divers.

II (03440/1023/18) Le Conseil d'Administration.

### PRIME INVEST I, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

# STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on August 18, 2005 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

# Agenda:

- 1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
- 3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
- 4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
- 5. Elections.
- 6. Miscellaneous.

II (03515/534/17)

The Board of directors.



# FRAGRANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 août 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2005, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2005.
- 4. Divers.

II (03441/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

### ALTIA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 64.526.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2005, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour. Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

### DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 25 août 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution de la société;
- 2. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs;
- Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

II (03459/000/20) Le Conseil d'Administration.

# LINIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 50.909.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 août 2005 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour

- 1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004 et affectation du résultat;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Divers.

II (03540/655/14)

Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck